

CPAS : un budget serré mais à l'équilibre

THUIN

Le CPAS a bouclé l'élaboration de son budget 2022. Son président l'a présenté aux conseillers de l'action sociale et de la Ville lors d'une séance conjointe.

Chacun derrière son écran par précaution sanitaire, les élus de la Ville et du CPAS ont participé mardi soir à la présentation du budget 2022 de l'action sociale. À l'ordinaire, il s'équilibre à 13 096 628 €, soit 8,6 % de plus qu'en 2021. Un effort qui n'aurait pas été possible sans l'intégration d'un crédit spécial de recettes non engagées (132 370 €) et celle d'un boni anticipé de 2021 (212 878 €). Car les dépenses augmentent. Pour les frais de personnel qui grimpent à 6 778 948 €, soit 391 039 € de plus qu'en 2021. « Cela est dû à deux indexations annoncées en moins de 6 mois, l'engagement de 2 commis CEFA ou encore celui d'étudiants pour le contrôle des CST lors des visites à la maison de repos. Malheureusement, les postes perdus en 2021 ne pourront être remplacés » regrette le président Vincent Crampont. Si les frais de fonctionnement n'accusent qu'une inflation classique, les recettes de prestations, elles, se chiffrent à 3 034 040 €, soit 187 589 € de plus qu'au budget précédent. En raison, explique-t-il encore, de « la dotation du Home Herset qui passe de 70 000 € à 150 000 €, la création d'un nouveau logement adapté pour les aînés ou PMR, ainsi que les tarifs adaptés au Gai Séjour ». Du côté des recettes de transferts, on note l'augmentation de la do-



Le budget du CPAS est à l'équilibre, mais sur le fil.

tation communale, du Fonds spécial d'aide sociale et du nombre d'Article 60 engagés par la Ville, et enfin de la reconnaissance de 10 lits MRS de plus à la maison de repos. Qui dit aide sociale, dit aussi « service social de 1^{re} ligne », soit l'octroi du revenu d'intégration sociale. La charge du RIS plafonne aux chiffres de 2021, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, tout comme la décision tombée lundi soir de prolonger la possibilité d'utiliser les subsides reçus en 2021 sur 2022. Pour clore ce chapitre du budget ordinaire, Vincent Crampont souligne la difficulté de recruter des infirmières pour le Gai Séjour. « On fera un excellent accueil à ceux et celles qui voudraient venir y travailler ». En attendant, le coût prévu pour des intérimaires grimpe à 30 000 €. Le budget extraordinaire se limite à 971 850 €, puisés dans le fonds de réserve. Il sera consacré à l'entretien des

bâtiments, une peu d'informatique, et l'achat d'un logement d'urgence ou de transit, dont le besoin est criant dans l'entité. Des projets sont néanmoins inscrits, pour le Gai Séjour. Il s'agira en 2022 de l'équiper notamment de panneaux photovoltaïques, d'éclairage LED, de la télévision numérique, et d'un nouveau système d'appel au service de soins. Pour conclure cette présentation, le bourgmestre Marie-Eve Van Laethem revient sur le financement des aides sociales. « Il y a un combat à mener auprès des autorités supérieures pour révaloriser le financement du RI des villes petites et moyennes ». « 75 % à 90 % des RIS sont subsidiés dans les grandes villes ; chez nous c'est maximum 55 %, le reste l'est sur fonds propres. Nous allons travailler avec la Fédération des CPAS et nos relais pour obtenir un meilleur financement », conclut Vincent Crampont.

NATHALIE BRUYR

Covid : visites suspendues à la maison de repos Le Gai Séjour

Vendredi dernier, un cas de Covid a été détecté à la maison de repos du Gai Séjour à Thuin. « Heureusement, il était triplement vacciné et son état est satisfaisant » exprime, soulagé, le président du CPAS. Tracing et tests ont aussitôt été organisés et une quarantaine de cas contacts ont été priés de se soumettre à un test PCR. Les résultats tombés samedi ont révélé que deux membres du personnel étaient eux aussi positifs. Le directeur de l'institution Luc Caron, en concertation avec les responsables du CPAS, a dû prendre la décision de supprimer les visites aux résidents. Lundi, un testing général a été opéré au sein du Gai Séjour, auprès de 173 personnes. Deux nouveaux cas ont encore été décelés. « Les résidents ont été épargnés heureusement », souligne Vincent Crampont. Mais la prudence est de mise et, sur les conseils de l'Aviq, les visites restent interdites jusqu'au 17 décembre, jour où un nouveau testing général aura lieu ». De son côté, le bourgmestre a informé que le nombre de cas positifs dans l'entité était en légère baisse sur 7 jours, passant de 271 à 244 contaminés. « Rappelons que le centre de vaccination est à Thuin jusqu'à vendredi, et qu'en raison des températures basses, le vaccibus a été délaissé au profit d'une installation dans la cafétéria du hall polyvalent. Pour la 3^e dose, si le délai est suffisant depuis la 2^e dose, on peut s'y rendre sans attendre sa convocation. Il y aura peut-être un peu d'attente, mais il importe d'aller vite pour qu'un maximum de personnes soient rapidement protégées. » N.B.

Le budget communal voté le 21 décembre

Le dernier conseil communal de l'année se tiendra, en visioconférence, le mardi 21 décembre prochain à 19 h. Le gros morceau de l'ordre du jour sera bien sûr le budget communal 2022. Il sera soumis au vote des élus après que ceux-ci aient entendu le rapport sur la situation de l'administration et des affaires communales, approuvé le rapport sur les synergies et économies d'échelle, et qu'ils se soient prononcés sur les budgets 2022 du CPAS et de l'Agence de Développement Local. Le reste de l'ordre du jour aura trait à la confirmation d'Ores comme GRD, l'approbation de la convention avec TéléSambre, la création de sentiers dans le bois que la Ville de Thuin possède à Rance, un marché pour le remembrement urbain des chantiers navals... N.B.

